

M. GORDON: Certes oui.

L'hon. M. DUPUIS: L'Inde? La Chine?

M. GORDON: Oui: l'Inde, la Chine, la Birmanie, les Philippines.

L'hon. M. DAVID: L'Arabie?

M. GORDON: Oui.

M. PICK: L'Arabie saoudique s'est abstenue.

L'hon. M. DAVID: L'Espagne?

M. PICK: L'Espagne ne fait pas partie des Nations Unies.

L'hon. M. DAVID: Le Portugal?

M. GORDON: Le Portugal n'est pas membre. Quarante-huit États ont voté dans l'affirmative.

L'hon. M. DAVID: Des pays asiatiques?

M. GORDON: Un grand nombre.

L'hon. M. DAVID: Et des États d'Afrique?

M. GORDON: Le Liberia a voté.

M. PICK: L'Égypte, qui est un État d'Afrique. Le nombre des nations africaines est limité. Le bloc soviétique s'est abstenu de même que l'Arabie et l'Union de l'Afrique du sud.

L'hon. M. BAIRD: Quel effet cela aura-t-il sur les barbiers de Toronto?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gordon, je désire vous transmettre les remerciements de notre comité. Je crois refléter les sentiments de tous ses membres en vous disant la haute estime que nous avons pour vous, personnellement, et en vous exprimant notre reconnaissance pour le magnifique exposé que vous nous avez remis, de même que notre gratitude envers votre organisation, la Division des droits de l'homme des Nations Unies, qui a bien voulu vous déléguer avec M. Das pour que nous puissions profiter de votre expérience et de votre savoir. Cette visite a été utile, et j'espère qu'elle aura été aussi agréable. Je peux vous assurer que votre exposé sera lu par un très grand nombre de gens; il sera consigné dans le compte rendu imprimé de nos délibérations et sera largement diffusé.

M. GORDON: Merci infiniment. J'ai été réellement très heureux de venir ici et je puis vous assurer que si nous pouvons vous documenter plus amplement ou vous rendre service de quelque autre manière, notre division sera entièrement à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Das, désirez-vous ajouter quoi que ce soit à la déclaration de M. Gordon?

M. DAS: Non, je ne le pense pas.

Le PRÉSIDENT: Alors nous nous adresserons maintenant à M. le professeur Scott, de la Faculté de droit de l'Université McGill.

Monsieur Scott, je vous souhaite encore une fois la bienvenu. Nous attendons impatiemment votre déclaration et les questions qui pourront en découler.

Le professeur F. R. SCOTT: Merci, monsieur le président.

Messieurs les sénateurs, permettez-moi d'abord de vous dire que j'apprécie hautement l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant votre comité pour exposer certains points de vue touchant les problèmes d'ordre constitutionnel que comporte la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Canada. A mon avis, il n'existe pas de sujet plus digne de l'attention des législatures des États démocratiques aujourd'hui que celui qui fait l'objet de votre étude; en effet, c'est en amplifiant les droits de l'homme et les libertés essentielles